

Compte-rendu du Conseil Municipal du 05/06/2025

Présents : BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusés : GIRARD Georges-François.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

9 présents, 9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Travaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

La citerne enterrée de 120 m³ a été mise en place à Rosnay, lieu-dit "en Champenne". Reliée au réseau du SIE de L'Heute La Roche, géré par délégation de service public par l'entreprise Suez, elle est remplie et en état de service.

2 - Remplacement de l'éclairage public

La convention avec le SIEC est signée depuis le 7 mai pour la rénovation de la quasi-totalité des points lumineux du village (seul l'éclairage de la rue des Lauzes sera examiné ultérieurement). Sur un coût total d'environ 32.700 € le reste à charge de la commune est d'environ 17.600 €. Un délai pour le traitement du dossier et les préparatifs des travaux laisse envisager la réalisation de ces derniers à la rentrée prochaine, aux mois de septembre - octobre.

Au-delà du remplacement par des luminaires Leds moins gourmands en énergie, et de la possibilité de modifier à distance durée de l'éclairage et modalités du déclenchement (horaires, luminosité,...) de chacune des 5 zones qui composent le parc lavinois, chacun des lampadaires pourra ensuite être équipé d'un dispositif permettant son pilotage individuel.

3 - Compte Epargne Temps de la fonction publique

Le CET permet à son titulaire de cumuler sur plusieurs années des jours de congés non pris et de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée. La commune doit, après saisine du Centre De Gestion 39, instituer le CET par une délibération qui définit ses conditions d'utilisation, notamment si les jours cumulés peuvent faire l'objet d'une monétisation.

Considérant d'une part les souhaits des employés municipaux, qui préfèrent disposer de jours de congés, et d'autre part l'éventuel impact sur les finances communales d'un cumul important de jours dont le paiement serait demandé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager les démarches auprès du CDG 39 pour avaliser la mise en place du CET à Lavigny sans délibération relative à la monétisation : les jours accumulés sur le CET ne peuvent être utilisés que sous forme de congés.

4 - Plan Communal de Sauvegarde

Document définissant les actions dites de sauvegarde mises en place par la commune pour alerter, informer et protéger la population en situation de crise, le PCS est rendu obligatoire d'ici fin 2026. Il doit être mis à jour au moins tous les 5 ans.

La Préfecture rappelle qu'à ce jour seuls 92 PCS ont été réalisés sur les 241 communes de l'arrondissement de Lons-le-Saunier où il est obligatoire. En conséquence, les informations nécessaires à l'établissement du document pour Lavigny vont être rassemblées pour permettre son édition.

5 - Questions diverses

TRAVAUX

"Chez les Remondys" et "Sur la Roche", à Rosnay les travaux de réfection de la chaussée pris en charge par la ComCom Bresse Haute Seille sont réalisés.

Pour l'année prochaine, sera soumis à l'approbation de la commission Voirie Intercommunale la réfection du chemin des Sorbiers, régulièrement emprunté par les bus et objet de nombreux passages quotidiens, qui se dégrade.

Route de Pannessières, des travaux de réfection de la chaussée sont programmés entre la patte d'oie qui mène à Clair Jura et l'entrée du village côté Sud, sans autre précision que pouvant s'étaler sur 90 jours à compter de début juin...

MAIRIE

Compte Financier Unique, le CFU remplacera le compte de gestion et le compte administratif du budget des collectivités locales, avec une mise en place au plus tard sur les comptes de l'exercice 2026, donc en 2027. A Lavigny, secrétaire de mairie, Maire, et agent comptable chargé de la commune sont prêts à mener à bien les opérations de bascule des comptes sur le CFU. la commune va informer la DGFIP de sa volonté de passer au CFU en 2026 pour les comptes 2025.

Cartes Jeunes, les demandes de gratuité (pour rappel, soumise à conditions de résidence principale à Lavigny et d'âge) reçues à ce jour sont pour la plupart incomplètes. Un certain nombre de mentions nécessaires à l'établissement de la Carte Avantages jeunes sont à compléter sur un formulaire mis à disposition sur le site internet communal :

<https://lavigny-info.fr/Files/Other/lavigny-info-2025/250602%20Carte%20Jeunes%20Inscription.pdf>

Nouvelles modalités pour les élections municipales, la constitution des listes de candidats, ainsi que les modalités d'attribution des sièges en fonction des résultats des urnes, sont profondément modifiées par la nouvelle réglementation. A tel point qu'il est envisagé de tenir une réunion publique d'information sur ces nouvelles dispositions à la rentrée prochaine, date restant à définir.

STRUCTURES EXTERIEURES

SIA du Val Serin / rhyzocompostage, une réunion publique d'information, relative à l'installation de déshydratation des boues d'épuration dans des bacs plantés de roseaux à proximité immédiate de la station d'épuration, se tiendra le lundi 16 juin à 18 heures à la salle communale de Lavigny, avec la présence de représentants des différents organismes concernés. L'information est portée aux habitants par les moyens habituels.

Fauchage CCBHS, les abords de la voirie d'intérêt intercommunal ont été entretenus par la ComCom Bresse Haute Seille.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 03 juillet à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 20.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 12/06/2025

Le Maire, Luc MICHAUD.

